



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202403**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2024 À 18 H 30, À LA SALLE DU
CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN
DIRECT PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Laure Letarte-Lavoie	Présidente et conseillère municipale
Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun
M. Guillaume Bernard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante
Mme Dany Grondin	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale

Mme Joanie Bellerose et M. Claude Charron avaient motivé leur absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice marketing et communication
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Laure Letarte-Lavoie, présente tous les membres du conseil d'administration et invités assistant à l'assemblée.

Mme Letarte-Lavoie résume les événements de la semaine précédente en mentionnant les nominations au conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke (STS) par le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke le 6 février 2024 ainsi que la tenue d'une assemblée extraordinaire le 8 février 2024 pour recevoir les nominations et entériner les nominations des représentants à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ). Elle remercie Mme Geneviève La Roche pour sa disponibilité à assurer la transition dès le départ de M. Marc Denault.

Mme Letarte-Lavoie, indique être fière d'assurer le rôle de présidente de la STS. Depuis les deux dernières années, alors qu'elle siégeait au conseil d'administration à titre d'administratrice, elle a pu constater l'ambition et la vision de l'ensemble du conseil et des membres de la direction qui souhaitent tous amener le transport collectif plus loin à Sherbrooke sans redouter les défis. Mme Letarte-Lavoie espère bien porter la voix du conseil d'administration pour promouvoir le transport en commun, affirmer les besoins de la Société afin qu'elle soit en mesure de se développer et de se moderniser, et collaborer à agrandir le réseau de partenaires. La présidente conclut en saluant l'ensemble des employés de la STS, quel que soit leur secteur d'emploi. Elle souligne que leur rôle est essentiel pour assurer la mobilité durable à Sherbrooke et plus largement dans la transition socioécologique. Mme Letarte-Lavoie se dit d'ailleurs disponible pour quiconque souhaiterait entrer en contact avec elle.

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 013-24****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2024**

RÉSOLUTION NUMÉRO 014-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2024, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.1), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 janvier 2024 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 015-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Mme France Croteau, Coordonnatrice du Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain (RUTASM)

Mme Croteau souhaite une bonne Saint-Valentin à tous et à toutes. Elle souhaite également bonne chance à Mme Laure Letarte-Lavoie dans ses nouvelles fonctions de présidente du conseil d'administration de la STS et bon succès dans le projet de développement du réseau structurant.

Mme Croteau souligne toutefois son intérêt pour le réseau « Flexibus », tel qu'il existe à Québec, puisque c'est un projet de développement écologique qui s'inscrit dans un esprit de mobilité durable et qui permet des services de proximité. Elle ajoute qu'elle aimerait que le service de transport à la demande, qui est présentement à l'essai dans l'arrondissement de Fleurimont, s'installe dans d'autres districts.

Mme Croteau ajoute à cela qu'elle souhaiterait voir la coopérative de Taxis de Sherbrooke se développer pour offrir plus de service en périphérie et plus de véhicules adaptés. Cette réflexion l'amène à aborder les frais supplémentaires de 10 \$ sur le coût des immatriculations, proposés plus tôt cette année afin de soutenir le projet structurant, puisqu'elle croit qu'une partie de ces gains pourrait aider le développement du service de mobilité offert en périphérie.

Mme Laure Letarte-Lavoie, Présidente

Mme Letarte-Lavoie remercie Mme Croteau pour sa visite et ses bons mots. La présidente assure que le service en périphérie fait toujours partie des préoccupations des membres du conseil d'administration et ajoute que le service de transport à la demande est analysé pour pouvoir l'optimiser et possiblement le déployer ailleurs. Mme Letarte-Lavoie précise que la Ville de Sherbrooke est présentement en réflexion pour déterminer de quelle manière la municipalité peut se développer en évitant, entre autres, les enjeux de mobilité. Pour ce qui est de la taxe sur l'immatriculation, la présidente informe que la Ville de Sherbrooke a engagé un scientifique en résidence pour évaluer les mesures d'écofiscalité et ce travail permettra à la Ville de prendre une décision éclairée.

6. MOTION DE REMERCIEMENTS

RÉSOLUTION NUMÉRO 016-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une motion de remerciements soit et est adressée à M. Marc Denault, qui a été vice-président du conseil d'administration de 2002 à 2005 et président du conseil d'administration de 2009 à 2013 et de 2017 à 2023. Il a également été président de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) de 2021 à 2023.

Le conseil d'administration tient à souligner son implication et son dévouement. Sa vision stratégique et son engagement ont été des piliers essentiels dans le développement du transport collectif et la croissance de la Société de transport de Sherbrooke (STS).

Au cours de ses quatorze (14) années de mandat, M. Denault a vu naître le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDs), a contribué à mettre de l'avant l'expérience client, a collaboré à l'augmentation de l'offre de service et a été un allié de l'accessibilité universelle.

Sa capacité à créer des liens avec les partenaires a grandement contribué au succès collectif de la STS, renforçant ainsi l'impact positif de cette dernière à travers la communauté de la ville de Sherbrooke.

Tout au long de son passage à la STS, M. Marc Denault aura démontré un engagement sans faille envers l'excellence et la qualité, tout en gardant toujours à l'esprit l'importance des valeurs humaines.

- ADOPTÉ -

7. **MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT**

RÉSOLUTION NUMÉRO 017-24

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'améliorer la desserte et la rapidité de certaines lignes sur le réseau par un arrimage sur les axes importants, en lien avec les normes de service ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les horaires en prévision des travaux importants à venir, entre autres, sur l'échangeur Darche ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) exige que les décisions concernant l'établissement, la modification ou la suppression d'un parcours ou d'un circuit soient publiées dans un journal diffusé dans le territoire de la Société au moins quinze (15) jours avant leur entrée en vigueur ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les modifications suivantes soient et sont adoptées :

- Modification au tracé de la ligne 2
 - o Direction Station du Cégep :
 - Via College et Université Bishop's (au lieu de College, Université Bishop's, College, Croissant Oxford)
 - o Direction Université Bishop's :
 - Via Université Bishop's et College (au lieu de Croissant Oxford, Archie-Mitchell, College, Université Bishop's et College)
- Modification au tracé de la ligne 5
 - o Direction 13e Avenue – du 24-Juin :
 - Via du Baron (au lieu de du Baron, du Comanche, du Concorde, du Cessna, du Baron)

- o Direction Station du Cégep :
 - Via du Baron (au lieu de du Baron, du Cessna, du Concorde, du Comanche, du Baron)
- Modification au tracé de la ligne 16
 - o Direction Ontario – Prospect :
 - Via Jacques-Cartier N., Prospect et de l'Ontario (au lieu de Jacques-Cartier N., Prospect, Duvernay, Beckett, Malouin, Simard, des Sables et de l'Ontario)
 - o Direction Université de Sherbrooke :
 - Via des Sables et Malouin (au lieu de des Sables, Simard et Malouin)
- Modification au tracé de la ligne 912
 - o Direction Station du Cégep :
 - Via Malouin et des Sables (au lieu de Malouin, Lachance, Simard et des Sables)
 - o Direction Carrefour de l'Estrie :
 - Via des Sables et Malouin (au lieu de des Sables, Simard, Lachance et Malouin)
- Modification des horaires
Que les horaires sur les lignes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 36, 50, 51, 52, 55, 57, 401, 405, 411, 448, 449, 453, 454, 601, 602, 603, 604, 770, 774, 780, 903, 904, 907, 908, 912, 913, 917, 918, 919 soient modifiés, au courant du mois d'avril 2024, au Guide du réseau et sur le site Internet de la STS (www.sts.qc.ca).

Que le tout entre en vigueur le 1er avril 2024, conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

- ADOPTÉ -

8. **TARIFICATION SPÉCIALE AU COMPTANT LORS DE CERTAINS ÉVÉNEMENTS MAJEURS - FÊTE DU LAC DES NATIONS**

RÉSOLUTION NUMÉRO 018-24

CONSIDÉRANT la demande de la Fête du Lac des Nations de reconduire la réduction de tarif pour la période des activités de 2024 ;

CONSIDÉRANT la politique de la Société de transport de Sherbrooke de favoriser l'utilisation du transport en commun lors de grands événements et de la tenue de la Fête du Lac des Nations ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration et de visibilité médiatique sera révisée à la satisfaction des parties ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) indique que les tarifs doivent être publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la Société et entrent en vigueur le trentième jour qui suit cette publication ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la tarification au comptant soit et est réduite à 1 \$, de 14 h jusqu'à la fermeture du réseau, du mardi 16 juillet au vendredi 19 juillet 2024, et toute la journée les samedi et dimanche 20 et 21 juillet 2024, sur l'ensemble des circuits lors de la Fête du Lac des Nations.

Que la Secrétaire fasse paraître un avis public à cet effet.

- ADOPTÉ -

9. **ADOPTION DES RÈGLES DE GOUVERNANCE RELATIVES À LA GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 019-24

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la STS est assujettie à la nouvelle *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (ci-après la « Loi 25 ») (RLRQ, c. 25) ;

CONSIDÉRANT QUE la STS a élaboré ses Règles de gouvernance relatives à la gestion des renseignements personnels conformément à la Loi 25 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les Règles de gouvernance relatives à la gestion des renseignements personnels de la Société de transport de Sherbrooke (ci-après les «Règles») soient et sont adoptées.

Que les Règles soient et sont conservées aux archives sous le numéro A24-02.

- ADOPTÉ -

10. **RÉINVESTISSEMENT DE L'AFFECTION DES SURPLUS DU PLAN DE TRANSPORT ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE DE L'ANNÉE 2023**

RÉSOLUTION NUMÉRO 020-24

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au service de transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) au 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT l'obligation, selon l'article 4.3.7 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), d'établir un plan de réinvestissement lorsque des surplus sont accumulés ;

CONSIDÉRANT les projets prévus au plan de réinvestissement de l'annexe du Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la STS de l'année 2023, adopté au conseil d'administration le 13 décembre 2023, et réalisés au cours de l'année 2023 ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le total des projets et dépenses réels effectués en 2023, décrit à la présente analyse des coûts, soit et est approuvé afin d'utiliser l'excédent affecté pour réinvestissement au service de transport adapté de la Société de transport de Sherbrooke (STS) tel que présenté à l'annexe du Plan de transport et de développement des services pour le transport adapté de la STS de l'année 2023.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A23-44.

- ADOPTÉ -

11. **SURFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO R-043 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE L'AGRANDISSEMENT ET LA MODERNISATION DU GARAGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 6 000 000 \$**

RÉSOLUTION NUMÉRO 021-24

CONSIDÉRANT le règlement numéro R-043 décrétant la réalisation de l'agrandissement et la modernisation du garage et un emprunt au montant de 6 000 000 \$;

CONSIDÉRANT un crédit reçu et des ordres de changements au projet, après le financement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont exécutés, qu'il n'y a plus de coût à engager pour ce projet et que l'audit par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a été réalisé ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le solde disponible du règlement d'emprunt numéro R-043, décrétant la réalisation de l'agrandissement et la modernisation du garage et un emprunt au montant de 6 000 000 \$, au montant de cent un mille cinq cents dollars (101 500 \$) soit et est affecté au service de la dette pour réduire le montant qui sera refinancé.

- ADOPTÉ -

12. **DEMANDE DE PRIX - MIGRATION ET IMPLANTATION DU PROGICIEL HASTUS 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 022-24

CONSIDÉRANT QUE le consortium constitué par la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Lévis (ci-après les Parties) utilisent le progiciel Hastus ;

CONSIDÉRANT QUE le progiciel Hastus est essentiel à la planification et à l'exploitation du réseau ;

CONSIDÉRANT QU'une seule licence Hastus est partagée entre les Parties en raison des économies substantielles ;

CONSIDÉRANT QUE les Parties requièrent des services professionnels afin de compléter le projet de migration vers une infrastructure infonuagique AWS et vers une nouvelle version du progiciel Hastus ainsi que l'ajout de certains modules afin d'opérer le progiciel Hastus ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke a accepté le mandat donné par la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières et la Société de transport de Lévis qui prévoit, entre autres, la conclusion de contrats avec un fournisseur qui soit partie à une entente-cadre conclue avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (ci-après le « MCN ») ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 104 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), une Société est autorisée à conclure un contrat de gré à gré avec un fournisseur ou prestataire de services infonuagiques, sous réserve que ledit fournisseur ou prestataire soit partie à une entente-cadre conclue avec le MCN ;

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de la demande de prix prévue dans le processus de qualification de prestataires de services du MCN, un seul des trois prestataires de service sollicités a déposé une offre conforme ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le contrat pour la migration et l'implantation du progiciel Hastus 2022 soit et est attribué à Cofomo Québec inc. pour une période de dix-sept (17) mois, à la suite de la signature du contrat, pour un montant total de cent quatre-vingt-un mille sept cent soixante-quinze dollars et quarante-huit sous (181 775, 48 \$), toutes taxes incluses.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer tout document pour donner effet aux présentes.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le numéro A24-03.

- ADOPTÉ -

13. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**RÉSOLUTION NUMÉRO 023-24**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance, pour les communications reçues au cours des mois de janvier et février 2024 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Mme Dany Grondin**

Mme Grondin souhaite une bonne Saint-Valentin à toutes et à tous et en profite pour remercier le chauffeur d'autobus urbain qui l'a conduite en après-midi (ligne 603 en provenance du Carrefour de l'Estrie vers 16 h 50) puisqu'elle a eu un service impeccable.

M. Guillaume Bernard

M. Bernard souligne les Journées de la persévérance scolaire et encourage les étudiantes et les étudiants. Il souligne également l'entrée en poste de Mme Laure Letarte-Lavoie, de Mme Catherine Boileau et de M. Claude Charron.

Mme Catherine Boileau

Mme Boileau revient sur la résolution de modifications au plan de transport (article numéro 7 de la présente) et précise que le secteur de Lennoxville sera maintenant desservi les soirs et les fins de semaine avec la ligne 11 qui aura des départs plus tardifs du plateau Saint-Joseph la fin de semaine et que la fréquence de passage de la ligne 51, pour le secteur de Brompton, sera maintenant aux trente (30) minutes plutôt qu'aux heures, en semaine régulière entre 9 h et 15 h 30.

En terminant, Mme Boileau invite celles et ceux qui sont intéressés à un panel de discussion animé par M. Raïs Kibonge, conseiller municipal du District du Lac-des-Nations, le 22 février prochain, dans le contexte du Mois de l'histoire des Noirs.

M. Philippe Angers-Trottier

M. Angers-Trottier félicite Mme Laure Letarte-Lavoie, Mme Catherine Boileau et M. Claude Charron pour leurs nominations.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche salue les débuts de mandat de Mme Laure Letarte-Lavoie, de Mme Catherine Boileau et de M. Claude Charron et indique que cela lui fait plaisir de céder son poste et de continuer vers d'autres défis tels que le projet structurant qui lui tient énormément à cœur.

Mme La Roche souligne avoir une petite pensée pour les membres du comité de retraite, étant donné qu'elle cède sa place. Elle indique que ce fut un plaisir de siéger auprès d'eux.

Mme Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie fait un suivi des rencontres qu'elle a eu avec l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) en indiquant que les enjeux sont autour du financement et de l'électrification. Mme Letarte-Lavoie a également assisté à un événement de Trajectoire Québec, un organisme qui regroupe différents acteurs de la mobilité durable et le transport collectif. M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada, était présent à cette rencontre et il a spécifié que l'augmentation des coûts des projets structurants n'est pas une raison de les abandonner puisque c'est le cas dans différents domaines. Mme Letarte-Lavoie spécifie que M. Guilbeault a donné son appui aux projets structurants et a souligné l'importance du soutien des municipalités.

Mme Letarte-Lavoie indique être sur le point de quitter pour un congé parental. Pour cette raison Mme Catherine Boileau, vice-présidente, présidera les prochaines assemblées jusqu'à son retour. Mme Letarte-Lavoie mentionne que l'équipe est solide et qu'elle lui fait confiance.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 58.

La Vice-présidente,

La Secrétaire,

Catherine Boileau
pour
La Présidente,
Laure Letarte-Lavoie

Vicky Martineau